

MISE EN LIGNE LE

22 OCT. 2025



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

---

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 16 octobre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 10 octobre 2025

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lillian DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h10), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Maria-Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Sophie BELE), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Gérard REMACLE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

---

## 2 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

---

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale le 6 octobre 2025.

Le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Tourcoing a transmis les états de produits irrécouvrables suivants :

Liste N°6948350331 – créances à admettre en non-valeur

Exercice	N° Titre	Imputation	Nature	Montant restant à recouvrer
2020	T-1280	7067-213	études surveillées	10,08 €
2021	T-175	7067-213	études surveillées	6,51 €
2021	T-376	7067-213	études surveillées	2,17 €
2021	T-599	7067-213	études surveillées	2,17 €
2022	T-20	7067-213	études surveillées	2,17 €
2022	T-386	7067-213	études surveillées	2,17 €
2023	T-1143	7067-281	cantine scolaire	18,48 €
2023	T-1316	7067-281	cantine scolaire	27,30 €
2023	T-1338	7067-338	périscolaire	7,83 €
2023	T-1338	7067-281	cantine scolaire	9,24 €
2024	T-145	70632-338	ALSH	17,14 €
2024	T-376	7067-281	cantine scolaire	21,84 €
2024	T-482	7067-281	cantine scolaire	16,28 €
<b>Total</b>				<b>143,38 €</b>

Liste N°7491801231 – créances à admettre en non-valeur

Exercice	N° Titre	Imputation	Nature	Montant restant à recouvrer
2024	T-1081	7067-338	périscolaire	0,81 €
2024	T-1081	7067-281	cantine scolaire	16,00 €
2024	T-782	7067-281	cantine scolaire	18,54 €
<b>Total</b>				<b>35,35 €</b>

Liste N°7077330031 – créances à admettre en non-valeur

Exercice	N° Titre	Imputation	Nature	Montant restant à recouvrer
2019	T-933	70878-020	Frais d'expertise et de gardiennage fourrière	302,51 €
2020	T-1017	70878-020	Frais d'expertise et de gardiennage fourrière	308,50 €
2021	T-41	70878-020	Frais d'expertise et de gardiennage fourrière	308,50 €
2022	T-716	70878-020	Frais d'expertise et de gardiennage fourrière	308,50 €
2023	T-5	7067-338	périscolaire	41,92 €
2023	T-6	7067-338	périscolaire	36,87 €
2023	T-7	7067-338	périscolaire	51,51 €
2023	T-8	7067-338	périscolaire	20,20 €
2024	T-364	7067-338	périscolaire	12,42 €
2024	T-364	7067-281	cantine scolaire	16,28 €
2024	T-437	7067-281	cantine scolaire	32,76 €
2024	T-479	7067-281	cantine scolaire	32,56 €
2024	T-62	7067-281	cantine scolaire	40,70 €
2024	T-621	7067-281	cantine scolaire	30,03 €
<b>Total</b>				<b>1 543,26 €</b>

Les crédits nécessaires étant inscrits en dépenses au budget 2025, compte 6541, il vous est proposé d'admettre en non-valeur ces titres irrécouvrables dont le montant total s'élève à **1 721.99 €**.

- Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

ADOpte

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le  
22 OCT. 2025  
NEUVILLE EN FERRAIN



Marie TONNERRE-DESMET

  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-Présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille